

26 février 2018

A V I S O F F I C I E L

**Assemblée extraordinaire de la Commune mixte de
Montfaucon le lundi 26 mars 2018 à 20.00 h.
dans le hall du complexe scolaire**

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 06 décembre 2017.
2. Prendre connaissance et approuver les statuts de l'entente intercommunale « Cercle scolaire primaire Franches-Montagnes Est » regroupant les communes de Le Bémont, Les Enfers, Montfaucon et Saint-Brais.
3. Divers et imprévu.

Les statuts sous point 2 sont déposés publiquement au Secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Les statuts sont également disponibles sur le site internet communal.

Le PV de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.montfaucon.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le PV sera approuvé sans lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL